

## Médecine préventive - Service "Total Body Scans" proposé par Royal Hospitals

Doc	a126018
Date de publication	30/05/2009
Origine	NR
	Commercialisation de la médecine
Thèmes	Médecine préventive
	Radiographie

## Médecine préventive – Service "Total Body Scans" proposé par Royal Hospitals

On peut lire dans les médias que « Royal Hospitals » fait la promotion en Belgique de check-up par des « Total Body Scans » systématiques. Le sénateur L. Ide interroge son conseil provincial de l'Ordre des médecins à ce sujet.

### Avis du Conseil national :

En sa séance du 30 mai 2009, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre lettre du 10 février 2009 concernant les « Total Body Scans » préventifs, un service proposé également en Belgique par « Royal Hospitals », qui approche des hôpitaux et des médecins pour qu'ils apportent leur concours à la promotion de ce service.

L'organisation d'une prévention médicale est recommandable. Les pouvoirs publics ne disposant que de moyens financiers limités pour l'organisation de la prévention, cette partie des soins médicaux peut être prise en charge par des organisations non commerciales privées.

Toute forme de médecine préventive, fût-elle proposée par une initiative privée, doit satisfaire à un certain nombre d'exigences scientifiques.

Cela suppose qu'un examen de prévention doit être fondé sur des preuves scientifiques formelles et vérifiables (evidence based). Le résultat positif en termes de morbidité, de mortalité, d'espérance de vie et de qualité de vie doit être irréfutablement démontré. Un examen de prévention ne peut causer un dommage non proportionnel à l'effet utile visé. Et le patient (en l'occurrence le client) doit pouvoir opter, consciemment et en connaissance de cause, pour un examen de santé préventif qui ne suscite pas des espoirs ou des apaisements fallacieux.

On ne retrouve pas dans la littérature médicale reconnue la preuve scientifique formelle de la prévention au moyen de « Total Body Scans ».

- Le résultat de cette forme de dépistage ne peut jamais garantir avec certitude l'absence d'une pathologie et suscite donc de fausses espérances.
- La mise en œuvre d'une imagerie médicale aussi large sans indication déterminée préalable appelle bien des questions. Bon nombre de constatations aléatoires non

spécifiques conduiront à des examens supplémentaires et onéreux inutiles, et à l'inquiétude chez le patient.

- L'innocuité de la RMN à grande échelle et sur une base répétitive n'est pas encore entièrement documentée. Les risques liés aux rayons ionisants (cf. CT-scan) sont en revanche clairement établis. On observe une augmentation significative du risque de cancers causés par les CT-scans.
- Le prix de revient d'un examen préventif de ce genre est sans commune mesure avec les tarifs d'assurance courants tels qu'appliqués dans notre pays pour ces examens. « Royal Hospitals » travaille avec ses propres moyens financiers et l'assurance maladie n'intervient pas dans le coût, ce qui conduit à des différences sociales inacceptables.

On peut ainsi considérer que la réalisation d'examens médicaux de prévention qui ne résulte pas d'initiatives des pouvoirs publics peut être utile si elle réunit les critères scientifiques et déontologiques requis.

Cela ne peut en aucun cas devenir une médecine commerciale racolant et trompant les « patients ».

Le Conseil national de l'Ordre des médecins estime que le projet « Total Body Scans » de « Royal Hospitals » ne répond pas à ces exigences et que les médecins ne peuvent pas y participer.

Cc.

Docteur Christian DELCOUR, président du Consilium Radiologicum Belgicum  
Professeur K. VERSTRAETE